

# Une question ? L'Ordre vous répond

## Quoi de neuf sur Meddispar.fr pour les stupéfiants et assimilés ?

Pour mieux répondre à vos interrogations sur la réglementation des stupéfiants et assimilés (délai de présentation, durée maximale de présentation, etc.), le site ordinal Meddispar.fr vous propose désormais une synthèse « Médicaments stupéfiants et assimilés » plus pratique et plus claire.

### Un distinguo médicaments stupéfiants / médicaments assimilés stupéfiants

Pour chaque rubrique de cette synthèse, « Critères, détention, conditions de prescription... », on distingue, quand cela est nécessaire, les informations réglementaires spécifiques aux stupéfiants de celles qui concernent uniquement les assimilés\*.

\* Les « assimilés stupéfiants » ne relèvent qu'en partie de la réglementation des stupéfiants.



### Où consulter cette synthèse sur Meddispar.fr ?

#### • Via la recherche d'un médicament par dénomination ou code CIP

Rechercher un médicament > Ex. : méthadone  
> Résultats de la recherche : Méthadone AP-HP 20 mg gélule B/7 > Réglementation du médicament (à droite)

#### • Via l'onglet « Substances vénéneuses »

rubrique Substances vénéneuses (page d'accueil)  
> Médicaments stupéfiants et assimilés (écran d.)

## Comment retrouver la réglementation des stupéfiants et assimilés ?

A

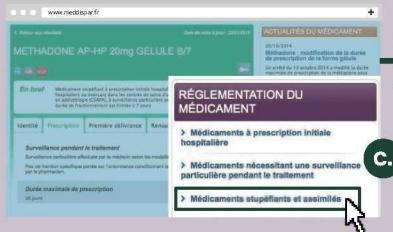
### PAR UNE RECHERCHE DE MÉDICAMENT VIA LE MOTEUR DE RECHERCHE

- Je sais le nom du médicament dans le moteur de recherche sur la page d'accueil et sélectionne la spécialité souhaitée. Ici, par ex., la méthadone gélule 20 mg. La recherche peut également se faire par l'index des spécialités, par saisie du CIP ou en scannant le datamatrix du médicament.



- Je consulte la fiche du médicament. Elle donne les règles de dispensation spécifiques à la spécialité sélectionnée. À droite de la fiche, dans le pavé « Réglementation du médicament », des liens me guident vers tous les aspects de la réglementation s'appliquant à cette catégorie de médicament.

#### • Je clique sur « Médicaments stupéfiants et assimilés ».

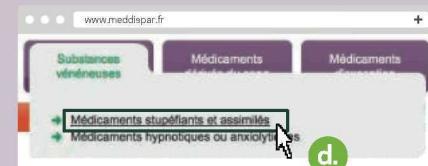


B

### PAR UNE RECHERCHE DIRECTE VIA L'ONGLET SUBSTANCES VÉNÉNEUSES

- Je vais sur l'onglet « Substances vénéneuses » dans le sommaire de la page d'accueil.

- Je clique sur « Médicaments stupéfiants et assimilés » pour un accès direct au sommaire.



### J'ACCÈDE À LA RÉGLEMENTATION

La synthèse me rappelle le distinguo entre les règles concernant chaque catégorie de médicament. Ici, les critères, d'une part, des stupéfiants ; d'autre part, des « assimilés stupéfiants ». Sélectionnez la rubrique sur laquelle vous vous interrogez.

